

CARACTÉRISATION

POUR QUI ?

Production agricole : Agroécologie

COMMENT ?

Outils financiers : Subventions

QUOI ?

Agir sur l'impact environnemental de la production agricole

POURQUOI ?

Objectifs sociaux : Création et renforcement du lien social

Objectifs environnementaux : Décarbonisation, Amélioration de l'autonomie et de la performance énergétique, Dépollution des modes de production, Maintien et amélioration de la biodiversité, Réduction des pressions sur les sols, Réduction des pressions sur l'eau, Réduction ou traitement des déchets

Objectifs culturels : Valorisation du patrimoine technique

Objectifs de développement local : Synergies entre les acteurs du territoire

Objectifs pédagogiques : Amélioration de l'accès à l'information, Transmission de pratiques responsables aux professionnels des chaînes agricoles et alimentaires

OBJECTIFS

- Réduction des engrais chimiques.
- Restauration et maintien de la fertilité des sols
- Favoriser l'autonomie fourragère, la santé des animaux dans les élevages par une meilleure prévention et la réduction de l'usage d'antibiotiques
- Encourager les cultures maraîchères bio
- Valorisation du bois issu du bocage (énergétique, entretien du paysage, biodiversité)
- Optimisation des races locales et techniques culturales simplifiées.

RÉSUMÉ

La Région Bretagne soutient des collectifs d'agriculteurs, et souhaite s'appuyer sur eux pour engager l'agriculture bretonne dans une démarche de progrès. L'appel à projet Agriculture Ecologiquement Performante (AEP) cible les groupements d'agriculteurs rassemblés autour du traitement d'une problématique commune avec une approche systémique de l'exploitation agricole. Leur projet doit viser l'amélioration significative de leur impact environnemental tout en optimisant les performances économiques et sociales des exploitations. Tous groupes d'agriculteurs souhaitant s'engager dans un processus de changement durable vers l'agroécologie et la triple performance peuvent candidater à l'appel à projet.



Credits photos : ©Marcel-Mochet / Région Bretagne

DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE : 2014

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT :

Credits régionaux (non adossés au FEADER) 3,5 millions d'euros

PARTENAIRES :

Les 44 projets lauréats des 4 derniers Appels à Projet

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

La Région propose une contractualisation d'une durée maximale de trois ans. Le soutien consiste en une aide à la coordination du collectif, à l'expérimentation et à l'innovation. Ce soutien s'élève au maximum à 80 % des dépenses éligibles, dans la limite de 36 000 €/an.

L'un des ressorts essentiels de cet appel à projets réside en ce que les actions sont initiées, portées et coordonnées par un collectif d'agriculteurs volontaires pour évoluer ensemble, avec éventuellement d'autres acteurs du territoire ou de la filière.



Crédits photos : ©L.beil-de-Paco / Région Bretagne

RÉSULTATS

Depuis le lancement du dispositif, 44 groupes rassemblant 670 agriculteurs ont été accompagnés ou continuent de l'être, sur une durée de trois ans.

La mise en œuvre des changements de pratiques comprend une alternance de moments de réflexion et d'analyse sur les problèmes et les situations, et de moments de mise en pratique concrète, seul ou de façon coordonnée.

Les groupements s'approprient le dispositif en fonction de leurs besoins et de leur mode de fonctionnement : certains mettent l'accent sur les formations et les apports extérieurs, d'autres privilégient les expérimentations, ou encore d'autres les réunions d'échanges. Ces variantes sont d'ailleurs à mettre au crédit de la souplesse de l'appel à projet AEP, plébiscitée par les animateurs et les agriculteurs.

Le dispositif est populaire et témoigne d'une belle dynamique transitionnelle. Le 5e appel à projet est en cours, avec de nouveaux lauréats annoncés en mars 2020.



SITE DE LA RÉGION

<https://www.bretagne.bzh/>



SITE DU DISPOSITIF

https://ceser.bretagne.bzh/jcms/prod_380249/fr/44-projets-pour-une-agriculture-ecologiquement-performante